



MINISTRE DE L'ECONOMIE DE LA  
PLANIFICATION ET DE L'AMENAGEMENT DU  
TERRITOIRE

MINISTRY OF ECONOMY PLANNING  
AND REGIONAL DEVELOPMENT

UNITE DE COORDINATION DU PROGRAMME  
AGROPOLES

AGROPOLES PROGRAMME  
COORDINATION UNIT

DECISION N° 001 /D/PAG/UCP/Bak/2026 DU 14 AVR 2026  
PORTANT ATTRIBUTION DES MARCHES DE CONSTRUCTION DES  
INFRASTRUCTURES D'ELEVAGE POUR L'AGROPOLE DE PRODUCTION DE VIANDE  
BOVINE DE NGAOUNDERE, EN DEUX (02) LOTS

FINANCEMENT : BIP Programme Agropoles, Exercice 2026

**Le Coordonnateur National du Programme Agropoles,**

Vu la constitution ;

Vu la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'État et des autres entités publiques ;

Vu le décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu la loi n°2025/012 du 17 décembre 2025 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2026 ;

Vu le décret n°2012/2274/PM du 06 août 2012 portant création du Programme Agropoles modifié et complété par le Décret n°2013/0260/PM du 22 février 2013 ;

Vu l'arrêté N°008/MINEPAT du 12 novembre 2014 portant nomination d'un Coordonnateur National à l'Unité de Coordination du Programme Agropoles ;

Vu la circulaire n°0001877/C/MINFI du 31 décembre 2025 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'exercice 2026 ;

Considérant la lettre n°01639-26/L/MINMAP/SG/DGMI/DMBEC/EPJ du MINMAP en date du 05 mars 2026 autorisant la passation du marché par la procédure du gré à gré ;

Considérant le Dossier de Consultation des entreprises N°01/DCE/PAG/UCP/CSPM/2026 du 13 mars 2026 pour la construction des infrastructures d'élevage pour l'agropole de production de viande bovine de Ngaoundéré, en deux (02) lots ;

Considérant la lettre n°2026/008/L/MINEPAT/SG/UCP/CSPM/TJ de la Commission Spéciale de Passation des Marchés auprès du Programme Agropoles en date du 13 avril 2026 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** L'entreprise **SOCIETE ZEPHYR CONTRACTORS** ci-après est déclarée attributaire des Marchés susmentionnés pour les montants et délais suivants :

Lots	Adjudicataires	Montants des offres TTC en FCFA	Délais
1	<b>SOCIETE ZEPHYR CONTRACTORS</b> B.P: 13078 Douala, Tel : 696 05 55 68/692 87 01 87	Cinquante-quatre millions neuf cent quatre-vingt- dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt deux (54 999 982)	Quatre (04) mois
2	<b>SOCIETE ZEPHYR CONTRACTORS</b> B.P: 13078 Douala, Tel : 696 05 55 68/692 87 01 87	Cinquante-quatre millions neuf cent quatre-vingt- dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt deux (54 999 982)	Quatre (04) mois

**Article 2 :** La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera./-

**Ampliations :**

- MINMAP ;
- ARMP ;
- Présidente CSPM/PAG ;
- Adjudicataire ;
- Archives/Chrono.



*Adrian Ngo's Bitome*